

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

000065

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie urbaine 1977, la Municipalité a décidé de réaliser la jonction entre l'ancienne RN2 et la Zone d'Entrepôts du Chaudron.

Cette jonction s'avère nécessaire du fait de la mise en service du CES du Chaudron II.

L'étude du projet a été confiée à la D.D. E.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap.901 - Art. 233/19 du budget de 1978.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. GERARD - C'est une réalisation qui est très urgente à faire car actuellement tous les enfants qui vont au CES du CHAUDRON II (Jamaïque) traversent la route à 4 voies et c'est un danger constant : Les parents d'élèves réclament cela depuis l'ouverture du CES.

LE MAIRE - Cet accès est déjà fermé. Normalement on doit emprunter l'ensemble de la RN2 et rentrer à l'intérieur de la zone d'entrepôt. Mais les gens passent tout de même.

M. BOYER Eric - N'y-a-t ' i l pas un échangeur prévu à cet endroit ?

LE MAIRE - L'échangeur est prévu dans les plans du Conseil Général concernant le carrefour du CD42 et la route littorale.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Vu,
saint Denis, le
9 octobre 1978
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
signé: Patrice MAGNIER
Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des
Finances et des Collectivités locales
Le Chef de Bureau délégué,
J. LACOSTE